

La réforme de la retraite devient la retraite en rase campagne de la réforme !

Article rédigé par *Liberté politique*, le 15 novembre 2019

La réforme bat en retraite ! Comme on pouvait le prévoir depuis quelque temps, le gouvernement se prépare à renoncer.

Contre toutes les règles démocratiques, il se divise ouvertement. Sur la pointe des pieds, il enterre sa grande idée. Il prétendait aligner d'un coup de baguette magique 42 principaux systèmes monopolistes et obligatoires : on les appelle "régimes" de pensions, ce mot visant à la fois les caisses d'assurance-vieillesse elles-mêmes, quand elles existent, et la réglementation qui tend à les financer.

Pendant la campagne présidentielle de 2017, le jeune candidat Macron relevait de sa qualité d'inspecteur des Finances. À ce titre, sa pension de vieillesse future ne dépendait pas d'une caisse, mais du trésor public qui déduit ce qu'on appelle des cotisations fictives. Pour le grand public il lançait une idée, pourtant très difficile à mettre en œuvre. Celle-ci séduisit étrangement beaucoup de libéraux mal informés. On allait instituer, par l'effet d'une grâce jupitérienne, à la fois : • un régime par point, •• à prétention universelle, ce qui en France veut dire hexagonal, ••• et, enfin, les pensions seraient calculées de manière identique pour le secteur privé et le secteur public. Cette proposition, qui, sur le moment n'a pas été disséquée, a fortement contribué à tailler à son porte-parole un costume de réformateur, pour ne pas dire de Grand Monarque. Et elle lui a peut-être fait gagner les quelques points de popularité qui lui ont permis de devancer ses concurrents. Bien joué, pensa-t-on.

Hélas, les obstacles nombreux et les objections se sont, depuis lors, multipliés.

Il aurait fallu y réfléchir avant.

La femme étant, d'après Mao Tsé-toung, "*la moitié du Ciel*" et constituant, d'après les démographes, la majorité de l'électorat, quid par exemple, de la pension de réversion attribuée aux veuves ? Aujourd'hui, elle n'est absolument pas la même selon les régimes. Doit-on les aligner vers le haut ? On devra plus probablement évoluer vers le bas. Toutes les décisions du pouvoir actuel résultent en effet d'une paupérisation inéluctable et grandissante de cet État qui joue les généreux. Se greffera dès lors une question, apparemment absurde au départ : comment définir, délimiter, détailler ces "veuves" elles-mêmes, en fonction de leur âge, voire de leur "genre". Et les veufs alors ? Et le mariage pour tous ?

Depuis deux ans, par conséquent, la concrétisation du dossier a piétiné, pataugeant dans une consultation cosmétique des partenaires sociaux. Et la première opposition frontale s'est exprimée dans le milieu des professions libérales, déjà surtaxées, plus précisément chez les avocats. Il s'agit d'un cas certes particulier.

Cependant, contrairement aux cheminots, qui eux aussi entrent désormais, plus lourdement, dans la danse de la contestation, les intéressés se trouvent parmi les gens habituellement non-violents, plus spécialisés dans les moyens de droit que dans les voies de fait. Difficile de les coincer légalement. Or, qu'une seule catégorie fasse exception et on ne pourra prétendre à l'universalité de la nouvelle loi. L'échafaudage s'écroule. C'est ce qui est advenu en juillet 1946 avec la loi Croizat de généralisation de la sécurité sociale, bloquée par la grève des cadres.

De leur côté, les bénéficiaires des régimes spéciaux disposent d'outils beaucoup plus lourds pour paralyser le pays. Et ils se montrent désormais bien décidés à conserver des avantages qu'ils considèrent, en partie à juste titre, comme contractuels.

D'où l'idée extravagante, mais difficilement contournable à ce stade du débat, dite de la "clause du grand-père". La loi nouvelle ne vaudrait que pour les entrants sur le marché du travail et elle s'appliquerait en 2060, date à laquelle la plupart nos législateurs actuels, chef de l'État et titulaires du pouvoir exécutif compris, ne seraient même plus retraités.

On avait nommé en la personne de Delevoye, responsable du dialogue avec les syndicats, un vrai professionnel de l'endormissement : sorti du sérail chiraquien, il avait auparavant fait fonction de président de cette mangeoire pour apparatchiks appelée Conseil économique et social. Au bout de plusieurs mois de rencontres avec les principaux intéressés de la dite réforme, le désaccord a grandi. Et après qu'on ait transformé le haut-commissaire en ministre, on en est arrivé à une situation de clair désaccord au sein de ce pouvoir exécutif et technocratique, qui s'est lui-même arrogé le pouvoir législatif.

Une grève intersyndicale paralysante se dessine ainsi pour le 5 décembre, et au-delà. Elle pourrait bien transformer le léger bobo en plaie purulente, et bloquer le pays, ce que désirent à l'évidence la CGT et ses voltigeurs de pointe de Sud-Rail et autres "Solidaires".

La CFDT qui se sait flouée ne pourra pas l'empêcher. Pas très pro, à vrai dire, d'avoir bafoué Laurent Berger, majoritaire dans le secteur privé, et seul allié dont disposait le pouvoir.

Vous vous dites, Messieurs, la république "en marche".

Il faudra bientôt préciser "en marche arrière".

JG Malliarakis